

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 08 janvier 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le huit janvier à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur
Présents : 07 RAMBAUD Christophe, maire.
Absents : 04
Votants : 08 **Présents :** RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD
Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SOCQUET-JUGLARD Pierre.
Date de la convocation : 29/12/2025 **Absents :** MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, BELLENGER Thierry,
HURLIN Frédéric, MORONI Bruno.

Secrétaire : BOURGEOIS-ROMAIN Florent

Délibération 2026-01D05 – Organisation d'une étape du Tour Auvergne-Rhône-Alpes le 12 juin 2026 - convention avec la société ASO (Amaury Sport Organisation)

Monsieur le Maire explique que la commune de Crest-Voland accueillera l'arrivée de l'étape du 12 juin 2026 du Tour Auvergne-Rhône-Alpes 2026.

L'organisation d'un tel évènement est un moment privilégié pour la station de Crest-Voland Cohennoz et les communes touristiques du Haut Val d'Arly et répond à l'ambition de la station de dynamiser son attractivité touristique sur les ailes de saisons.

Il présente la convention d'organisation qui devra être signée entre les collectivités et la société Amaury Sport Organisation pour formaliser les engagements de chacun.
A cet effet, les communes de Crest-Voland et Cohennoz verseront à la société ASO une participation financière de 50 000 € H.T.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de solliciter auprès des différentes instance un soutien financier pour l'organisation de cette épreuve sportive. Une demande a déjà été envoyée à la communauté d'agglomération Arlysère, par courrier en date du 12 décembre 2025, afin de solliciter une participation à hauteur de 50% du montant Hors Taxe soit 25 000 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté

- Approuve l'organisation de cette manifestation par la station de Crest-Voland Cohennoz et autorise le Maire à mener dans cet objectif toutes les actions et démarches préalables,
- Donne son accord de principe sur les dispositions de la convention à intervenir avec la société ASO,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026,
- Charge le Maire de solliciter auprès des différentes instances une demande de subvention afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation de cette épreuve sportive.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

